normandie

caen • alençon • avranches • cherbourg

Compte rendu FO de l'instance de proximité 12 mai 2026

Présents pour la direction: Maud de Bohan, déléguée aux contenus et à l'antenne et directrice régionale par intérim; Virginie Depond, IRH; Mickaël Goavec, rédacteur en chef; Christophe Miguel, chef de centre; Eric Morisse, responsable IMG et APS

Présents RP: François Ormain (FO); Stéphanie Desgranges-Lentz, Carole Lefrançois, Amandine Pinault (CGT)

On n'a plus un rond, même pour une pompe à vélo !

Demandez-nous de quoi vous avez besoin, on vous dira comment vous en passer ! Telle est en substance la tonalité de la direction lors des dernières réunions de l'instance de proximité.

Le discours de la directrice régionale par intérim a le mérite d'être clair. Rendez-vous compte, nous sommes dans une période historiquement défavorable ! On n'a plus un rond, la pompe à vélo, ce n'est pas notre priorité ! Et le recrutement non plus, semble-t-il. Le quota a été épuisé l'an dernier et il n'y en aura pas jusqu'à nouvel ordre, dit-elle. Et que dire de l'emploi CDD/CDDU. En recul de 9% depuis deux ans, il devrait encore s'accentuer. On le voit dans nos emprises locales, Avranches et Cherbourg sont de plus en plus démunies. Les zones rurales ou périurbaines sont les premières abandonnées.

FO fait remarquer que la DRH du groupe a indiqué en CSE central qu'un remplacement sur deux départs était possible. Maigre consolation ! Et que du budget existe puisque la ministre de la culture veut négocier un nouveau contrat d'objectifs et de moyens…

Remontant à la charge, la directrice par intérim évoque la situation budgétaire de l'entreprise. Il faut faire 140 millions d'économies cette année et absorber un manque à gagner publicitaire d'une vingtaine de millions. Elle renvoie à ce qui semble devenir la feuille de route de l'entreprise, le rapport Alloncle* et ses multiples préconisations, soutenues par l'inspection générale des finances. A commencer par la fusion des antennes TV et Radio en régions. Immobilier, fonctions supports, personnels aux compétences communes, tout semble converger vers une même entité, « une chaîne unifiée de l'information et de la vie locale » selon les termes du rapport. Avec cette étape prévue à la rentrée: la migration de nos contenus sur la nouvelle plateforme conjointe « Ici.fr ». Un saut éditorial et organisationnel encore mal défini, qui oblige à la plus grande vigilance.

* Charles Alloncle est député UDR, rapporteur de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public

Point 1. Marche de l'établissement

- Organisation direction régionale

Un nouveau directeur régional par intérim vient d'être nommé. Il s'agit de Florian Ringuédé, ancien rédacteur en chef de France 3 Aquitaine.

- Kit dépannage, petite réparation local vélo

Des devis sont en cours. L'APS indique que le 1er prix s'élève à 1800 euros. La moindre pompe, c'est 500e ! La période ne se prête pas à ce type d'investissement, il y a d'autres priorités pour l'instant. Par exemple, poser des films thermiques dans les salles de montage du deuxième étage pour réduire les fortes chaleurs. Les arbitrages sont de plus en plus drastiques, dit la directrice régionale par intérim.

- Travaux tramway

Deux « ambassadeurs » de Caen-la-Mer, en charge des travaux du tramway, ont rencontré la direction technique. Les questions de circulation, d'accès au bâtiment par l'avenue Sorel, et de vigilance au bruit ont été évoquées. Une revue de travaux est prévue régulièrement. La direction a sensibilisé les deux « ambassadeurs » au risque du vibratoire et du sonore. Des affiches sont posées dans l'établissement pour informer des canaux de communication, avec QR code pour accéder notamment à une chaîne WhatsApp. Les accès voitures vont être réorganisés.
Des réunions d'information publiques sont prévues dans différents quartiers de la ville. A noter que le stationnement, avenue Sorel, disparaît à partir de juin. Les parkings relais sont fortement conseillés, l'utilisation du vélo aussi.
Le télétravail ne sera pas intensifié, l'activité ne le permet pas, selon la directrice régionale par intérim.

- Cendriers extérieurs

Il est noté que les cendriers extérieurs dans les entrées de l'établissement sont gênants. Il vont être retirés. Les fumeurs sont invités à aller dans l'espace fumeurs.

- Vols

Des vols ont encore eu lieu, notamment dans des boîtes aux lettres. La direction propose de changer les serrures sur demande et appelle à la vigilance pour ses effets personnels. Utiliser les casiers de préférence.

- Actualités politiques, affaires judiciaires en cours

Une plainte pour diffamation contre le rédacteur en chef et un présentateur a été déposée par un candidat aux élections municipales de Caen. Seul le présentateur a été convoqué le 21 mai au commissariat de police. Les directions juridiques du réseau et de l'information suivent la situation, le journaliste a été assisté d'un avocat. Selon le rédacteur en chef, l'affaire pourrait être classée sans suite, l'interview a été négociée à plusieurs reprises avec le candidat; les préconisations de l'Arcom, respectées en tout point.
Une plainte pour atteinte à la présomption d'innocence a été déposée par le maire de Saint-Ellier-les-Bois dans l'Orne, concernant un article web. La plainte concerne aussi Ici Normandie Radio, Ouest France, Paris Match et Libération. Il est précisé que ce maire fait l'objet d'une mise en examen pour viol, recours à la prostitution de mineurs, proxénétisme aggravé et détention d'images pédopornographiques, et malgré tout, réélu dans sa commune.
La comparution est prévue à Paris le 22 mai.

Point 2. Emploi - formation

La directrice régionale par intérim affirme que les finances ne permettent aucun recrutement. Les ETP de France Télévisions font l'objet d'une gestion stricte, dit-elle. Elle explique que l'organisation des potentiels et des moyens (OPM) règle les moyens disponibles pour chaque activité. Il n'y a pas de variable d'ajustement. Les recrutements ont eu lieu l'an dernier mais il n'y en aura pas d'autres jusqu'à nouvel ordre, selon elle. Faisant référence au rapport Alloncle, elle dit qu'il n'y a plus de moyens pour l'audiovisuel public. Mais pour l'instant, cela n'impacte pas l'activité, affirme-t-elle.

Le chef de centre précise que les postes ne sont pas permanentisés mais potentialisés. Ils sont remplacés par des CDD selon les besoins.

Selon les informations du CSE Central, FO indique qu'un remplacement sur deux départs peut néanmoins se faire.
FO évoque les Bex d'Avranches et de Cherbourg plus ou moins armés, avec le sentiment que l'emploi est gratté sur ces deux emprises là. Cela impacte la charge mentale de ceux, de celui ou celle qui reste, avec potentiellement un RPS. Des salariés de Caen font le déplacement avec le transfert de charge et le risque que cela comporte.

La directrice régionale par intérim affirme que l'activité est anticipée au mieux mais que le planning se fait en fonction des besoins de l'actualité, avec des cdd aussi. Le principe de réalité est que les Bex ne peuvent pas être armés en permanence, selon elle.

Elle rappelle que la présidente de FTV a annoncé un budget 2026 avec un manque à gagner dû, entre autre, à la baisse de la dotation d'Etat et des recettes publicitaires. C'est une période historiquement défavorable, dit-elle.

FO indique qu'il y a sans doute du budget car la ministre de la Culture a l'intention de négocier un prochain COM (contrat d'objectifs et de moyens).

Les deux antennes en commun permettent de faire des choses en commun, c'est un avantage, dit le rédacteur en chef.
Les arbitrages sont faits, des économies sont demandées. Il va falloir que l'on s'adapte sur nos façons de travailler, nos organisations, nos investissements, dit encore la direction.

- Remplacement congé maternité à Cherbourg

Faute de pouvoir proposer un CDD long à une journaliste manquant de disponibilité, le congé maternité de la journaliste de Cherbourg sera remplacé par plusieurs CDD et titulaires de Caen.

- Stagiaires école

Le système de tutorat en place doit permettre d'assurer l'accompagnement du stagiaire par le salarié tuteur. En cas d'absence, le responsable de stage doit passer le relais à un collègue.

Il est demandé à la direction qu'un rappel des dates de stage soit fait aux salariés concernés pour coordonner l'accueil de l'étudiant. Il est aussi proposé que l'adjoint de prépa puisse affecter les stagiaires en fonction de l'activité des équipes.

Le rédacteur en chef indique les difficultés de prise en charge, notamment concernant des horaires parfois incompatibles. Il rejette l'idée que les adjoints, déjà débordés, s'occupent des stagiaires à la place des tuteurs. Il préconise de s'organiser sur le planning en amont. L'information est donnée aux différents interlocuteurs à S-1 par l'UOA, dit-il.

Le chef de centre précise qu'une convention de stage engage la responsabilité du tuteur. Ce dernier doit s'organiser pour que son activité soit compatible avec l'accueil du stagiaire. Le premier contact est important, dit-il.

L'APS indique que la planification est visible dans Outlook. Un debrief peut aussi être fait à la fin des 3 jours avec le stagiaire.

La directrice régionale par intérim s'interroge sur les moyens humains disponibles pour accueillir des stagiaires. Certains salariés n'en prennent jamais, dit-elle.

L'APS suggère de travailler sur un livret d'accueil du stagiaire, sur la question du harcèlement sexuel notamment, et qui serait intégré au Papripact.

Point 3. CSSCT

- Psychologue du travail

Une plateforme « Qualisocial » est à disposition des salariés. Il s'agit d'un service d'écoute (avec différents interlocuteurs) à travers un numéro vert pour les situations simples, disponible 7/7 et 24/24 au 0 805 384 772 ou à l'adresse: go.qualisocial.com/frtv. Pour les situations complexes ou à risque, une présence sera néanmoins assurée chaque mois par Nathalie Hoyé, la nouvelle référente. Un suivi collégial est aussi proposé pour établir des stratégies de résolution des problèmes. La psychologue reste en lien avec la médecine du travail selon les situations.

Il est précisé que la PST14 (médecine du travail) dispose aussi d'un psychologue du travail et d'un ergonome.

Selon les élus, ce nouveau système pourrait perdre en proximité pour les situations individuelles.

- Bilan SSCT 2025

La SSCT, ou Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail, est une commission interne au CSE (Comité Social et Économique), créée pour se concentrer sur les sujets liés à la prévention des risques professionnels, à la protection de la santé physique et mentale des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Elle est obligatoire dans les entreprises de 300 salariés et plus.

Elle réalise des visites de locaux, participe aux enquêtes après accident du travail ou maladie professionnelle, analyse les projets d'aménagement ou de réorganisation, suit le plan de prévention des risques et le DUERP, propose des mesures correctives ou préventives.

Pour l'antenne de Caen, ce bilan peut être consulté auprès de l'APS ou de son organisation syndicale.

- Observatoire de l'inclusion, nouveau dispositif à partir du 20 mai

La Normandie va être auditée pendant trois semaines à travers un questionnaire de 32 questions distribuées à tous les salariés. L'objectif est de mieux piloter l'inclusion, la diversité, favoriser le vivre ensemble, éviter la discrimination (24 critères), avoir une attention sur le recrutement, sur l'accompagnement. Cela va apporter des données empiriques pour une région dont la diversité peut être améliorée, selon la directrice régionale par intérim.

Ce dispositif concerne les antennes pilotes de Rennes, Dijon et Rouen, ainsi que les stations ultramarines et le siège parisien. L'objectif est d'obtenir le label « Alliance-diversité » délivré par l'AFNOR, l'association française de normalisation pour « un monde durable ».

- Problème de communication CDD en Bex ou à Caen

Le 1er mai, une présentatrice CDD n'avait pas les droits sur Open Média, il lui était donc difficile de présenter le JT dans ces conditions. Un informaticien a pu répondre à la demande du cadre technique de permanence. Un support en central est aussi possible, dit le chef de centre. Il est suggéré de communiquer les droits informatiques au cadre de permanence.

Faute de clé, une équipe de CDD s'est retrouvée à la porte du Bex de Cherbourg. Une titulaire de Caen à dû faire un aller et retour pour apporter des clés. Il est proposé d'installer une boîte à clé.

- UOA: une nouvelle organisation

La nouvelle organisation est en place depuis début décembre, en concertation avec la médecine du travail. Une organisation qui fait suite à deux ou trois autres organisations précédentes. L'objectif est de répondre aux problématiques individuelles et collectives. La planification du CAT a été redistribuée dans une stratégie d'anticipation pour une plus grande souplesse, un meilleur confort de travail, indique le chef de centre. Dans un souci de prévention, cela est formalisé dans une lettre de mission. La charge de travail peut toujours être discutée au fil de l'eau avec le chef de service. La direction affirme être dans une démarche d'attention et de bienveillance permanente sur un plan individuel et collectif.

- Comité des salaires

Les arbitrages sont toujours en cours. Ils devraient être finalisés courant juin pour une mise en paie en juillet. Ce calendrier fait suite à la prolongation du temps accordé aux entretiens individuels.

- Réunion encadrement JRI / encadrement technique

La direction annonce la fin de l'accord cadre pour l'Alpha 7. Ce matériel avait de nombreux points de fragilité selon elle, pour les duplex et la prise de son notamment. Ce matériel ne sera donc pas reconduit.
La caméra Z200 arrive, plus moderne et disposant d'un grand capteur, dit le chef de centre. Déjà opérationnelle dans certaines antennes du réseau, cette caméra de poing sera en phase de test à Caen prochainement. Le fournisseur « Cartoni » a été retenu pour les pieds de caméra, il sera présent à Caen pour une présentation le jeudi 28 mai à 13h30.

Décidé en central, FO a remis en cause la méthode utilisée pour imposer ce matériel, sans concertation avec les JRI du réseau. Le syndicat a aussi prévenu que ce matériel sans épaulière pouvait être générateur de TMS (troubles musculo-squelettiques).

- Retraite progressive, dispositif

La retraite progressive est un dispositif légal permettant à un salarié de poursuivre son activité à temps réduit tout en bénéficiant de la liquidation provisoire d'une partie de sa pension vieillesse.

Auprès des caisses retraite

Le salarié doit faire sa demande auprès de la caisse retraite et des régimes complémentaires en se créant un compte retraite sur le site inforetraite .fr . Un formulaire de demande papier est disponible. Il liste notamment les documents à fournir.
Compte tenu du délai d'instruction, la démarche doit être faite au moins 6 mois avant la date d'effet envisagée.

Auprès de l'employeur

L'IRH informe que la demande de temps partiel se fait par lettre recommandée deux mois avant la date d'effet envisagée. Une attestation de l'employeur, disponible sur le site inforetraite .fr ou assurance retraite, doit être jointe. La durée du temps partiel doit être comprise entre 40 et 80%, au choix du salarié. Il faut avoir 60 ans et avoir cumulé 150 trimestres travaillés pour bénéficier du dispositif. La rémunération est calculée par l'assurance retraite et non par l'employeur, au prorata de la nouvelle durée du travail. Une simulation est possible sur le site inforetraite .fr . Les cotisations sociales sont prélevées au titre de l'activité à taux réduit.

L'employeur dispose de deux mois pour répondre à la demande, l'absence de réponse valant acceptation. Depuis le 1er septembre 2023, cette demande peut être refusée si la durée demandée est incompatible avec l'activité économique de l'entreprise, et non pas avec la bonne marche du service. L'IRH préconise de se faire accompagner par un conseiller retraite.

La nouvelle organisation du temps de travail hebdomadaire ou mensuel se discute avec l'employeur. La répartition des jours travaillés peut être modifiée dans un délai de 7 jours, suite à une demande de modification éventuelle (mêmes conditions que pour un temps partiel normal). Un avenant forfait jours réduit au contrat de travail est délivré par l'employeur.

Une permanence Audiens, sur inscription, est prévue à ce sujet le mardi 29 et le mercredi 30 septembre prochain à l'antenne de Caen. Les rendez-vous sont prévus sur une durée de 45 minutes. Vous pouvez directement vous inscrire à l'aide du fichier accessible via le lien Permanence France TV Caen 2026.xlsx . Il y a un onglet par date de RDV.

Si vous n'êtes pas sur site aux dates prévues ou si vous êtes sur un site excentré, les RDV peuvent se dérouler à distance.

Divers

- Une formation Sherlock est prévue le 9 juin en salle de réunion.

Prochaine réunion le 9 juin 2026

Si vous avez des questions, des remarques, des revendications, merci de les adresser à **vos représentants de proximité FO, François Ormain et Marc Michel-Dherissart**

Numéros utiles

Assistantes sociales : Sté Social Direct au 0805 035 433
Site d'inscription : https://francetv.socialdirect.fr - Code de connexion : FTV23
Mail : support.beneficiaire@socialdirect.fr

Discrimination : www.allodiscrim.fr - Code FTV: 1277

Psychologue du travail: Cabinet Qualisocial / Nathalie Hoyé
Ligne pour les salariés non managers: tél: 0 805 384 772
Ligne pour les salariés managers, RH et RP: tel: 0805 388 006

Médecine du travail au : 02 31 72 75 09 / Dr. Camille Ganivet

Primo écoutant : votre organisation syndicale